

Bruxelles, le 16 octobre 2023
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2021/0191(COD)

13940/23
ADD 1

EF 297
ECOFIN 982
ENV 1096
SUSTDEV 126
CODEC 1800

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur les obligations vertes européennes et la publication facultative d'informations pour les obligations commercialisées en tant qu'obligations durables sur le plan environnemental et pour les obligations liées à la durabilité (première lecture) - Adoption de l'acte législatif = Déclaration

Déclaration du Conseil

Compte tenu de la nécessité de prévenir l'écoblanchiment sur le marché des obligations, d'éviter un arbitrage entre différentes catégories de titres autres que de capital, et en l'absence d'un régime harmonisé de publication d'informations pour les obligations, dérivés et autres titres autres que de capital dont la communication à caractère promotionnel indique qu'ils tiennent compte des facteurs ESG ou poursuivent des objectifs ESG, le Conseil affirme son intention d'examiner de manière approfondie la proposition de la Commission relative à l'obligation de fournir des informations sur les questions ESG dans le prospectus pour les titres autres que de capital dans le cadre des négociations concernant la législation sur l'admission à la cote.